

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1632

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

domainepublic.ch

## Les services d'abord, l'agriculture ensuite

**Les négociations commerciales de l'OMC redémarrent. La Suisse pousse à la roue et affiche de priorités claires. Elle est prête à des concessions agricoles pour obtenir des avancées dans le domaine des services. Mais les défenseurs du secteur public sont aux aguets.**

Les paysans suisses ne font plus le poids. Et ils le savent bien. L'agriculture ne représente plus que 4% des emplois, contre 73% pour les services. Il n'est pas étonnant alors que Joseph Deiss réaffirme, à Davos comme à Genève, son appui aux négociations du cycle de Doha sur la libéralisation des services et le démantèlement progressif des protections agricoles (voir *DP* n° 1612). Afin de préparer le terrain, le ministre de l'économie propose, pour les années à venir, une enveloppe copieuse destinée aux paiements directs. Pour l'heure, le Conseil fédéral fait de la résistance face à cette générosité. Mais le feu reste au vert pour la libéralisation des services. Berne affirme et réaffirme avec force sa volonté de faire avancer des négociations qui ne menacent en rien les services publics auxquels les Suisses sont attachés. En effet, l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) n'impose rien. Mais il permet tout. Le résultat dépend de l'attitude des négociateurs.

Selon l'accord, chacun des cent quarante-sept membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peut déposer une liste de services qu'il propose d'ouvrir à la concurrence. Les pays intéressés par tel ou tel service négocient alors un accord de réciprocité. La Suisse a déposé une large liste d'ouvertures comprenant, bien sûr, les services financiers, mais aussi les télécommunications, la poste, de nombreuses professions - juristes, comptables et architectes - ou encore les services de l'environnement comme la gestion des eaux ou la protection contre le bruit. Chacun de ces secteurs est régi par des règles nationales qui subsistent. Rien ne changera, par exemple, pour la poste. La protection du monopole est maintenue. Par son offre, la Suisse s'engage simplement, ce qu'elle fait déjà, à traiter sans discrimination les entreprises étrangères intéressées aux activités ouvertes à la concurrence.

*continue en page 2*

### Dans ce numéro

La politique de défense cherche une nouvelle identité.  
*page 2*

Les caisses des communes vaudoises tirent la langue.  
*page 3*

Genève en mal de concordance.  
*page 4*

La libre circulation sous surveillance.  
L'opinion publique échappe aux sondeurs.  
*page 5*

La poésie romande en anthologie.  
*page 6*

Auschwitz au bout de la mémoire.  
*page 8*

### Taxe CO<sub>2</sub>

Si le Conseil fédéral renonce à cette taxe, il pénalisera les acteurs économiques qui ont appuyé jusqu'à présent sa politique. De plus, il discréditera son discours sur les bienfaits de la concurrence.

*Édito en page 3*